

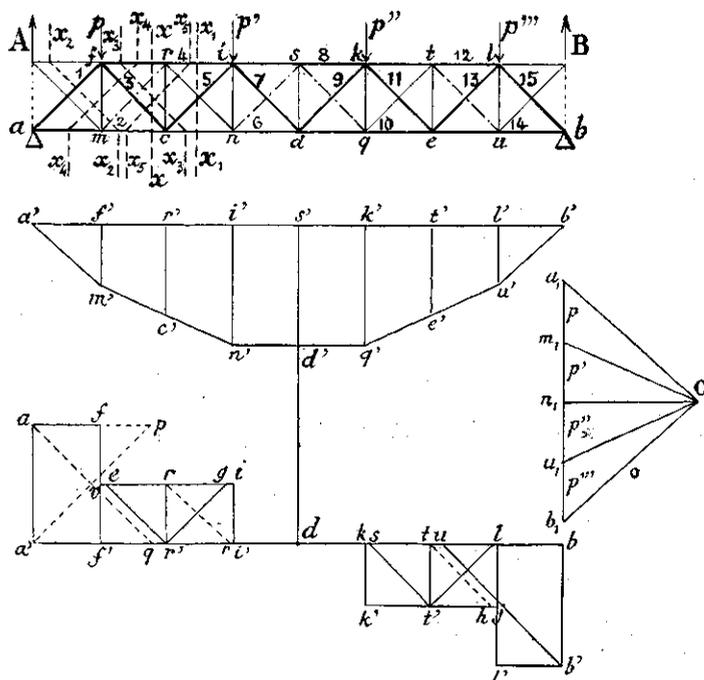
LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Nous nous proposons dans cet article de faire une application numérique pour la détermination des efforts développés dans les poutres en treillis que nous avons étudiées précédemment au point de vue théorique¹.



Le dessin que nous reproduisons ici comprend, comme nous l'avons indiqué antérieurement, trois dispositifs distincts superposés, soit : une poutre à treillis symétrique représentée par des lignes en traits forts ; une poutre avec des barres de treillis alternativement verticales et inclinées dans un sens ; une poutre construite de même, mais avec des barres inclinées en sens inverse.

Nous considérerons tout d'abord le premier des trois systèmes à treillis symétrique, *a.f.l.b.*

Soit $l = 17^m50$ la longueur ab de cette poutre et $h = 2$ mètres sa hauteur. Soit, d'autre part, $p = p' = p'' = p''' = 4.000$ kilogrammes, les charges distinctes appliqués aux nœuds supérieurs *f.i.h.l.*

Enfin choisissons les échelles représentatives des longueurs et des forces, de sorte que le mètre soit mesuré par 4 millimètres et la tonne par 2 millimètres. La longueur de la poutre sera dès lors représentée par 70 millimètres et les charges égales de 4 tonnes par 8 millimètres.

Construisons d'abord le polygone des forces et pour cela portons à la suite les une des autres, sur la verticale a_1b_1 , quatre longueurs de 8 millimètres. La distance polaire n_1o étant prise égale au double de la hauteur de la poutre et le pôle O étant ainsi déterminé, nous menons les différents vecteurs oa_1, om_1, on_1, oa_1 et ob_1 .

Les réactions aux appuis sont données immédiatement par les longueurs u_1n_1 et u_1b_1 qui sont comprises entre les vecteurs extrêmes et le vecteur moyen on_1 . Il est d'ailleurs évident que les réactions sont égales à la moitié de la somme des charges et l'on a :

$$A = B = 8 \text{ tonnes}$$

Le polygone des forces nous permet de tracer immédiatement le polygone funiculaire $n'q'b'$, d'après la méthode ordinaire.

Or nous savons que les diverses ordonnées de ce polygone, telles que $f'm', r'c'$ et les autres correspondant aux différents nœuds du treillis, représentent le double des efforts développés dans les membrures, de sorte que l'on a :

$$(4) = -2r'c'$$

La longueur de l'ordonnée étant de 12 millimètres et l'échelle de l'épure de 2 millimètres par tonne, on aura :

$$(4) = -2 \times \frac{12}{2} = -12 \text{ tonnes.}$$

Car l'effort auquel est soumise la membrure supérieure est une compression.

Tout se passe donc comme si l'on avait tracé l'épure du polygone funiculaire à une échelle deux fois trop grande, qu'il faudrait réduire à l'échelle de 1 millimètre par tonne.

On a évidemment :

$$(4) = (12) = -12 \text{ tonnes.}$$

L'effort dans le tronçon 8 s'obtiendra de même en mesurant l'ordonnée $s'd'$ et l'on aura :

$$(8) = -2s'd' = -2 \times \frac{15,5}{2} = -15,5 \text{ tonnes.}$$

Pour les tronçons de membrure inférieure on écrira immédiatement :

$$(2) = (14) = 8 \text{ tonnes}$$

et :

$$(6) = (10) = 15,5 \text{ tonnes.}$$

Car les divers éléments de la membrure inférieure sont soumis à la traction.

Pour déterminer les efforts intérieurs développés dans les barres obliques du treillis, il faut avoir recours au diagramme des efforts tranchants tel qu'il est tracé à la base de l'épure.

Rappelons à ce sujet que l'effort tranchant dans chaque section telle que xx , n'est autre que la résultante des forces extérieures à la section considérée. Pour l'élément 3, par exemple, cette résultante est représentée par l'ordonnée rr' . Cette force doit être décomposée suivant les éléments 2, 4 et 3 rencontrés par la section xx ; cette décomposition est faite dans le triangle $rr'e$, dont le côté vertical représente l'effort tranchant et les côtés er et er' sont respectivement parallèles aux éléments 2 et 4, d'une part, et à l'élément 3, d'autre part.

L'effort développé dans ce dernier élément est donc représenté par l'hypoténuse er' et l'on a :

$$(3) = er' = \frac{11}{2} = 5,5 \text{ tonnes.}$$

On a par raison de symétrie :

$$(13) = (3) = 5,5 \text{ tonnes.}$$

Pour l'élément (1) il faut considérer l'effort tranchant au' qui constitue la résultante des forces extérieures, laquelle se réduit alors à la réaction à l'appui a . Cette force doit être décomposée suivant $a'p$ et ap parallèles respectivement aux éléments 1 et 2 de la poutre. Nous avons donc :

¹ Numéro de la *Construction Lyonnaise* du 16 janvier 1910.

$$(1) = (15) = -aq = -\frac{22,5}{2} = -11,25 \text{ tonnes.}$$

La barre 1 est en effet soumise à la compression, car la force aa étant dirigée vers le haut, il en est de même de la composante $a'p$; la force intérieure qui lui fait équilibre dans la pièce (3) est donc dirigée de haut en bas, à droite de la section x_2x_2 et équivaut par suite à une compression.

Nous trouverons de même :

$$(5) = (11) = -r'g = -\frac{11}{2} = -5,5 \text{ tonnes.}$$

Quant aux pièces 7 et 9, on pourrait dire qu'elles sont soumises à la traction, si l'on considérait la section passant aux nœuds p' et p'' , car la résultante des forces extérieures est représentée au point p' , par exemple, par l'effort tranchant ii' ou rr' . La décomposition des forces donnerait la composante ri' pour valeur de l'effort agissant dans l'élément (7) et l'on aurait encore :

$$(7) = (9) = ri' = r'g = \frac{11}{2} = 5,5 \text{ tonnes.}$$

Mais, en réalité, cet effort est supporté par la pièce oblique 5, car l'effort tranchant est nul ainsi que le montre l'épure dans l'intervalle $p'p''$; les pièces 7 et 9 ne sont pas cependant inutiles pour rendre indéformables les angles des armatures et des pièces obliques aux nœuds c et k et surtout pour résister aux efforts des surcharges mobiles circulant dans l'intervalle considéré.

Nous considérerons maintenant la poutre renversée Am aB , dont le treillis est formé par la suite de barres obliques et verticales disposées en N et ne comprenant, comme nous l'avons fait observer précédemment, que des traits fins ou forts à l'exclusion des lignes pointillées; en outre, il existe un montant vertical formant en sd' un jambage commun aux N de droite et de gauche.

La poutre étant supposée de même hauteur, de même portée et soumise aux mêmes charges, comportera les mêmes diagrammes en ce qui concerne le polygone des forces, le polygone funiculaire et les efforts tranchants.

On a donc, comme précédemment :

$$(fr) = -2r'i' = -12 \text{ tonnes}$$

et :

$$(mc) = 2f'm' = 8 \text{ tonnes.}$$

L'effort intérieur, dans le premier élément Af , est le même que dans l'élément mc , car on obtient évidemment les mêmes résultats en prenant les moments par rapport à m ou par rapport à f . On a donc :

$$(Af) = (-mc) = -8 \text{ tonnes.}$$

Pour l'élément ri nous devons prendre les moments par rapport à n et nous aurons par suite :

$$(ri) = -2(i'n') = -15,5 \text{ tonnes}]$$

de même :

$$(cn) = (-fr) = 12 \text{ tonnes}$$

et :

$$nd = -(ri) = 15,5 \text{ tonnes.}$$

Pour les barres obliques et les montants verticaux, on opérera comme précédemment à l'aide du diagramme des efforts tranchants et l'on trouvera :

$$(Am) = (aB) = 11,25 \text{ tonnes.}$$

$$(fc) = (rn) = 5,50 \text{ tonnes.}$$

$$(fm) = (lu) = -ff' = -\frac{16}{2} = -8 \text{ tonnes.}$$

$$(rc) = (in) = -rr' = -\frac{8}{2} = -2 \text{ tonnes.}$$

Quant au montant sd , il ne supporterait des efforts que du fait des charges roulantes, s'il en passait dans l'intervalle ik .

La troisième poutre à considérer est celle qui se compose des deux membrures fl et ab , qui est limitée par les deux barres obliques af et lb et dont le premier élément en N de gauche est constitué par les barres af , fm et mr ; enfin le milieu du treillis

ne comprend que les barres obliques ns et sq et la barre verticale sd doit être supprimée.

On a, en suivant le même ordre que précédemment, en ce qui concerne les membrures :

$$(fr) = -2f'm = -8 \text{ tonnes.}$$

$$(mc) = -2(r'c) = -12 \text{ tonnes.}$$

$$(rc) = -mc = -12 \text{ tonnes.}$$

$$(um) = -fr = 8 \text{ tonnes.}$$

$$is = -2i'n' = -15,5 \text{ tonnes.}$$

$$cn = -is = 15,5 \text{ tonnes.}$$

Enfin, nous aurons pour les barres obliques et les montants verticaux :

$$(af) = (lb) = -11,25 \text{ tonnes.}$$

$$(mr) = (ei) = -5,5 \text{ tonnes.}$$

$$(fm) = (la) = 8 \text{ tonnes.}$$

$$(rc) = (in) = 2 \text{ tonnes.}$$

DYNAMIS.

A PROPOS DE L'EXPOSITION DE TURIN RÉMINISCENCES

Nos compatriotes, dont la plupart ignorent sans doute que la Ville de Lyon a officiellement participé à l'Exposition de Turin, seront fort étonnés d'apprendre que le « clou » impressionnant, offert par nos représentants à l'admiration des visiteurs, est tout simplement la reproduction des plans de nos futurs abattoirs de la Mouche !

Voilà, en effet, à peu près tout ce que l'on peut remarquer d'intéressant dans le vestibule réservé à notre cité, au deuxième étage de la section française.

Que l'on est heureux d'être né sur les bords du Rhône, quand on contemple ces dessins placés dans le coin obscur où se groupent les envois de notre Administration municipale ! Il est vrai que les efforts de cette dernière ont été tellement grands, au cours des années précédentes, pour faire aboutir ces fameux projets qui déambulaient depuis longtemps dans les cartons des divers services, et que le Conseil ne pouvait se décider à accepter, que l'on comprend dans une certaine mesure cette fierté de la Mairie à prodiguer l'image de son enfant le plus cher !

N'avons-nous pas eu un jour l'ahurissante surprise d'entendre proposer sérieusement ces constructions nouvelles comme bâtiments destinés à abriter l'Exposition universelle, alors projetée pour 1912 ou 1913 !

Ce souvenir nous conduit, du reste, à nous demander s'il faudrait voir dans l'étalage de ces plans une allusion discrète à ce que nos édiles comptaient réaliser chez nous, si leurs électeurs n'avaient accueilli fraîchement leur conception originale ou si notre Municipalité avait l'intention de donner une leçon à celle de Turin, qui a eu le tort de choisir un cadre digne de la capitale du Piémont.

Car, nous disait-on, l'Exposition de Lyon se fera aux abattoirs ou ne se fera pas..., et nous avons tous dit : Amen ! sans la moindre protestation, pour faire plaisir à l'auteur de la moins lyonnaise des idées.

Faut-il espérer, au contraire, que notre condescendance passée nous vaudra, enfin, la reprise, sur d'autres bases moins prosaïques et plus attrayantes, des études si laborieusement commencées il y a deux ans et arrêtées par le veto de ceux qui président à nos destinées communales ?

Mais, est-ce de bon augure de voir s'étaler, à l'exhibition de Turin, comme exposition de la Ville de Lyon, ces abattoirs si peu engageants comme palais devant donner l'hospitalité aux merveilles internationales de la future manifestation lyonnaise ?

SINÉD.

UNE NOUVELLE SALLE DE SKATING

Nous apprenons que notre ville, dont tous les jours s'accroît l'importance et se développe le mouvement des étrangers qui la visitent, sera avant peu dotée d'une nouvelle salle de skating. Une Société est constituée à cette intention, et les travaux ne tarderont pas à commencer.

La nouvelle salle de skating projetée s'édifiera sur l'emplacement des anciennes usines Rivoire et Garret, cours Lafayette, c'est-à-dire dans un des quartiers les plus peuplés de la ville et sur une de ses artères les plus fréquentées. L'emplacement primitivement choisi par la Société était le garage Christy et Médecet, avenue de Saxe ; mais, au dernier moment, les exigences des propriétaires ont amené la rupture des pourparlers.

Puisque nous sommes en train de parler d'un projet sur le point de se réaliser, disons que plusieurs autres sont également à l'étude, et qu'il se pourrait qu'avant deux ou trois ans, une ou deux nouvelles salles de spectacle soient édifiées dans notre ville.

L'un des projets comporte la création d'un théâtre susceptible de contenir 2.000 à 2.500 spectateurs. On le construirait dans un emplacement encore à trouver. Ce projet a pour auteur M. Montcharmont, le sympathique directeur de notre théâtre des Célestins. L'autre est moins vaste : il prévoit une simple salle pour Casino, avec attractions diverses. Il est d'ores et déjà arrêté qu'on le construirait avenue de Saxe, sur l'emplacement de la masse que les Hospices demandent à aliéner.

Mais nous reviendrons sur ces deux projets. Pour le moment, ajoutons que s'il en est question depuis quelque temps, rien n'est encore décidé, ni d'un côté, ni de l'autre.

(Le Réveil de Lyon.)

E. P.

CONCOURS

LYON

CONSTRUCTION D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

La Société anonyme démocratique des Habitations hygiéniques à bon marché de Lyon désire construire un ou plusieurs immeubles, dont le prix total ne pourra dépasser 300.000 francs, et met cette construction au concours ; sont admis à y prendre part tous les architectes établis à Lyon.

Le terrain sur lequel s'élèveront les constructions est situé dans le quartier de Perrache, rue Smith, rue Quivogne, rue Ravat. Il occupe une surface d'environ 3.000 mètres carrés. Il est désirable qu'une partie de ce terrain reste libre pour permettre, dans l'avenir, la construction d'immeubles à même destination.

Ces constructions sont destinées à recevoir des logements ouvriers, et plus spécialement des familles. On devra s'attacher à réaliser le plus grand nombre possible de ces logements, surtout de 3 et 4 pièces afin d'en abaisser le loyer, mais sans admettre aucune disposition qui puisse nuire à l'hygiène. L'art avec lequel ces nécessités auront été conciliées sera un des éléments principaux d'appréciation dans le jugement du concours.

On devra réaliser autant que possible l'indépendance des divers logements, les isoler les uns des autres et, par l'emploi de matériaux appropriés, les protéger contre le bruit extérieur.

Les services communs à cet ensemble doivent être une cour ou des jardins, avec emplacement réservé pour les jeux des enfants, une buanderie pour l'usage des locataires avec des baignoires ou des douches. Le mode de chauffage, ainsi que le choix des matériaux, est laissé à l'appréciation des concurrents.

La hauteur maximum des immeubles sera de 4 étages sur rez-de-chaussée. Les rez-de-chaussée pourront être aménagés en magasins, en tout ou en partie, si cette disposition, en augmentant le revenu, permet d'abaisser le prix des locations d'appartement ; aucun de ces magasins ne sera loué pour des débits de boissons ni pour aucune industrie insalubre. La construction devra être conforme aux règlements municipaux d'hygiène et de voirie.

Dossier des projets : Les projets devront être déposés, au plus tard, le 10 janvier 1912, à l'adresse du Président de la Société (hôtel de ville, cabinet de M. le Maire de Lyon). Ils comprendront : un plan des rez-de-chaussée ; un plan des étages ; des coupes et des élévations ; tous dessins nécessaires à l'exposé des dispositions, à l'échelle de 1 centimètre par mètre ; enfin, un devis estimatif.

Règlement du Concours : Le concours sera anonyme ; chaque dessin ou pièce d'un même projet ne devra être signé que d'une épigraphe. A l'envoi de tout projet sera jointe une enveloppe fermée, sur laquelle sera reproduite l'épigraphe du projet ; elle devra contenir les nom, prénoms et adresse de l'auteur du projet et ses références.

Jury : Le Jury sera composé du Conseil d'administration de la Société. La date du jugement, ainsi que celle de l'exposition des concours, seront indiquées ultérieurement.

Récompenses : Le premier prix sera de 2.000 francs ; le deuxième de 1.000 francs, et le troisième de 500 francs.

Les projets primés seront la propriété de la Société.

L'architecte dont le projet sera exécuté ne recevra pas de prix.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. le Directeur de l'Office municipal du Travail, cours Morand, 39, Lyon.

LYON

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE

Les épreuves du concours d'admission à l'École régionale d'Architecture de Lyon (1^{re} session de l'année scolaire 1911-1912) commenceront le lundi 4 décembre prochain, à 8 heures du matin.

Seront seuls admis à y prendre part les candidats qui se seront fait inscrire avant le vendredi 24 novembre, à 4 heures de l'après-midi, au Secrétariat du Palais des Arts, place des Terreaux.

Les pièces à produire pour l'inscription sont : un extrait d'acte de naissance sur papier timbré et un certificat attestant que le candidat est capable de subir les épreuves d'admission ; cette dernière pièce doit être délivrée, soit par l'un des professeurs de l'École, soit par un professeur chef d'atelier extérieur, soit enfin par un directeur ou un professeur d'école publique de dessin.

Nul ne peut obtenir son inscription, s'il a moins de quinze ans ou plus de trente ans révolus.

Pour tous autres renseignements, on devra s'adresser au Secrétariat du Palais des Arts, où le programme du concours est tenu à la disposition des candidats.

LYON

AMÉNAGEMENT DU RHONE

Le Concours pour l'aménagement du Rhône, organisé par l'Office des Transports des Chambres de commerce du Sud-Est, a réuni quatorze concurrents.

Ce sont :

M. Bertrand, ingénieur à Genève ; M. Bex, à Beaucaire ; MM. Billet, administrateur de la Compagnie des Bateaux-Omnibus, et Givoiset, sous-ingénieur des ponts et chaussées en retraite à Lyon ; MM. Chabal, ingénieur E. C. P. à Paris ; Dony, officier d'administration à Lorient ; Le Vallois, ingénieur à Luxeuil ; Malh, ingénieur à Paris ; Mazières, ingénieur maritime à Bordeaux ; Mollard, ingénieur civil à Paris ; Mouraille, ingénieur à Lyon ; Pech, chef de bataillon du génie en retraite à Paris ; Pichery, ingénieur à Angers ; Silvestre,

ingénieur à Grenoble ; et la Société des Grands travaux de Marseille.

Aux termes du règlement du concours, deux membres du Jury devaient être désignés par les concurrents eux-mêmes.

Convoqués par M. Coignet, président du Comité d'organisation, les concurrents ont procédé à cette désignation.

Le Jury se trouve composé de la façon suivante : *Membres désignés par l'Assemblée des souscripteurs* : MM. Bajard, président de la Chambre de commerce de Roanne ; Lombard, vice-président de la Chambre de commerce de Marseille. — *Membres désignés par la Société des Ingénieurs civils* : X MM. Lavaud, sous-directeur de la Société de touage et de remorquage de la Seine ; de Marchena, ingénieur électricien ; X Georges Hersent, entrepreneur de travaux publics. — *Membres désignés par les concurrents* : MM. Barlatier de Mas, inspecteur des ponts et chaussées en retraite ; Côte, ingénieur, directeur du journal *la Houille blanche*.

UN CURIEUX PONT SUSPENDU

Il s'agit du pont dit de l'Empereur, à Breslau, la capitale de la Silésie. Ce pont, établi sur l'Oder, est du type suspendu, mais d'un genre tout particulier. Le tablier, en fer, est formé par des poutres doubles en treillis. Quant aux câbles de suspension placés à l'extérieur des longerons du tablier, ils présentent cette particularité d'être constitués par des semelles flexibles en tôle, autrement dit des lames de tôle, composées chacune de six tôles plates superposées, de 580 millimètres de largeur et de 17 millimètres d'épaisseur.

Ces semelles flexibles, ces câbles plats, s'il en fut jamais, se prolongent par des tôles de 650 millimètres de large, à l'arrière des pylones, pour former les câbles de retenue de l'ouvrage. Ceux-ci viennent s'ancrer dans des massifs de 3.500 mètres cubes de béton, lestés au moyen de 135 tonnes de fer. Qu'on ne s'étonne point si l'on emploie ces espèces de lames métalliques sous forme d'appareils de suspension ; il est bon de se rappeler que la résistance du métal est particulièrement élevée à la traction, bien plus qu'à la compression. C'est toujours le principe du toronage des fils métalliques composant les câbles.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

☛ COTE-D'OR. — La ville de *Dijon* affecte les sommes suivantes à l'agrandissement du Lycée de jeunes filles, aménagement du quartier du Château, 57.332 francs, et, à des travaux de voirie divers, 25.000 francs environ.

☛ DOUBS. — Une série de travaux est projetée dans le département : à *Bart*, construction d'une salle des fêtes ; montant, 6.430 fr. 60 ; caut., 230 fr. (architecte, M. Jean Valter, à Montbéliard) ; à *Ecorces*, réparations au clocher de l'église ; montant, 1.400 fr. ; caut., 50 fr. (architecte, M. Bouhélier, à Maiche) ; à *Fontenelles*, construction d'une porcherie ; montant, 4.100 fr. ; caut., 120 fr. (architecte, M. Painchaux, à Besançon) ; à *Glère*, établissement d'un cimetière intercommunal ; montant, 7.140 fr. ; caut., 200 fr. (architecte, M. Langlois, à Maiche) ; à *Voujeaucourt*, clôture de l'école des filles ; montant, 1.100 fr. ; caut., 50 fr. (architecte, M. Surleau, à Montbéliard) ; à *Etouvans*, travaux de voirie ; montant, 1.500 fr. ; caut., 50 fr. ; à *Indevillers*, travaux de voirie ; montant, 2.200 fr. ; caut., 50 fr.

☛ LOIRE. — Le Conseil municipal du *Chambon-Féugerolles* vient d'approuver le projet de construction du groupe scolaire et de la caserne de gendarmerie.

PÉROUGES

(SUITE)

« Par ordre du dantoniste Albitte, représentant de la Convention dans l'Ain, en commençant, le 2 mars suivant, à découvrir le clocher qui était surmonté d'une flèche, façon de mitre ; ce vandalisme fut continué les jours suivants. On s'attaqua ensuite à celui de Saint-Georges ; le sieur Baudy, maçon, en le démolissant, se tua le 6 mars.

« Le 25 mars, une cohorte de sans-culottes de Montluel et de Meximieux montèrent comme des forcenés à Pérouges, et, accompagnés du fameux Truchard, procureur de la commune, ils se rendirent à l'église, brisèrent tableaux, statues, crucifix, tabernacles, autels et fonts baptismaux et portèrent le tout sur la place publique, où tout fut brûlé ou brisé au chant de la *Carmagnole*.

« Le 29 mai, on réorganisa la garde nationale de Pérouges, on trouva dans l'enceinte de la ville 80 hommes au-dessus de 18 ans ; 127 femmes ou filles au-dessus de 18 ans furent inscrites pour former la garde de Bellone, déesse de la Guerre.

« Le 8 juin, on célébra la fête de l'Être Suprême.

« Le 15 juin suivant, jour de la Trinité tomba, sur 10 heures du matin, l'ancienne et respectable tour de Pérouges. Depuis le 10 avril, on travaillait à sa démolition d'après l'ordre du sanguinaire Albitte. On l'avait sapée par le pied. Le coût de cette démolition adjugée à Drugeon, maçon à Loyes, s'est élevé à 2.500 francs. »

LA DÉCADENCE DE PÉROUGES. — La chronique s'arrête là, comme à une date néfaste, ce qu'elle fut en effet. Lorsque les poteaux auxquels on avait mis le feu furent consumés, toute la population accourue à Bancaron vit tomber la tour dont les débris allèrent jusqu'au Longevent et dont la chute fit trembler la terre et lézarder toutes les maisons de la ville. Pérouges était décapité et ne devait plus recouvrer son antique prospérité.

Nous venons de voir que l'auteur de la chronique, dont nous avons cité des extraits, traite Albitte de dantoniste, nous dirons à la décharge de ce dernier que, s'il fit tomber la grosse tour de Pérouges, il sauva de l'échafaud douze notables de cette ville qui avaient été dénoncés au Comité de salut public et dont il brûla la liste dénonciatrice, en présence du procureur Truchard.

Après la chute de Robespierre, les terroristes ne furent plus redoutés à Pérouges : le 24 août, ils furent sifflés à leur club.

C'est pendant la Terreur que le général Précý, commandant de la ville de Lyon révoltée, passa par Pérouges, se sauvant en Suisse ; il y échangea contre des habits de paysan, son épée, qui fut conservée précieusement dans la maison qui l'accueillit.

Mais l'histoire qui nous occupe touche à sa fin. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, Pérouges put maintenir sa population de 900 âmes à 1.000 âmes environ, ses foires et ses marchés qui se faisaient le samedi ; mais, vers 1840, une route reliant Meximieux à Trévoux fut déviée de son tracé à

travers les vignes des Chevalières, ce qui acheva d'éloigner tout commerce de Pérouges.

En 1839, un incendie détruisit la halle qui existait de temps immémorial sur la place principale; elle ne fut pas rétablie par la Municipalité, et de ce moment commença le déclin des marchés et des foires.

En 1848, trois arbres de Liberté furent plantés à Pérouges, un par les hommes et deux par les enfants et jeunes gens; le jour de la plantation du premier ce fut grand jour de fête; il y eut un banquet de 250 couverts sur la place et ce furent des vieillards de quatre-vingts ans, témoins de la Première République, qui entonnèrent la *Marseillaise* en se tenant par la main.

Ce fut aussi un grand jour de fête que le 29 septembre 1889. On inaugura le rétablissement de l'inscription sur les portes de la ville; la fanfare de Meximieux, toujours si dévouée, y apporta son gracieux concours et les enfants des écoles chantèrent la cantate en trois parties, composée pour la circonstance.

La poésie de cette cantate est due à l'auteur de ce livre. La musique a été également composée par un Pérougien, le regretté Louis Bezault, et elle s'harmonise bien avec la poésie.

Espérons que les vieux échos de Pérouges retentiront encore quelque jour des accents de « la Pérougienne » et que prochainement, des fêtes pareilles à celles de 1889, et pour des circonstances analogues, pourront encore avoir lieu dans la vieille cité.

La fête du 29 septembre 1889 était présidée par M. Loiseau, président de l'Union patriotique de l'Ain. Lors de l'inauguration, des discours furent prononcés par MM. Loiseau, Raffet, maire de Pérouges, C. Orcel, président, et F. Thibaut, secrétaire du Comité d'érection du monument. La fête se termina le soir par un banquet au café Michalland. La cité avait, ce jour-là, revêtu sa parure de fête et une affluence exceptionnelle se pressait dans ses rues étroites.

Aujourd'hui, Pérouges est un village de 500 âmes environ en y comprenant ses hameaux; ses marchés ont disparu et ses foires ne se maintiennent que par les bestiaux dont les ventes et achats attirent les maquignons; ses tisserands se réduisent à un petit nombre et les vignes, détruites par le phylloxéra et reconstituées partiellement, n'offrent plus qu'une mince ressource aux agriculteurs de la commune.

Il ne faut pourtant pas conclure des lignes qui précèdent que le grand mouvement humanitaire, qui a signalé partout la seconde moitié du XIX^e siècle, ait passé inaperçu à Pérouges.

Les anciennes corporations, confréries et associations d'autrefois ont été remplacées avantagement.

De vastes écoles pour les enfants des deux sexes ont été construites, tandis que, parallèlement, se créait l'institution Orcel, dénommée ainsi du nom de son fondateur.

Une compagnie de sapeurs-pompiers s'y est organisée vers 1860, puis s'est transformée, sans se licencier, en secours mutuels, il y a trente ans.

Un Bureau de bienfaisance y a été créé, il y a vingt-cinq ans, et, en 1887, une Société du sou des écoles s'est formée en faveur des enfants nécessiteux des écoles laïques.

Enfin, en 1898, une Société de mutualité scolaire et de pensions de retraites a été établie pour les enfants des écoles communales.

Toutes ces œuvres, très prospères aujourd'hui, font bien augurer de l'avenir, sinon de l'ancienne forteresse, du moins de la commune en général.

PÉROUGES ACTUEL. — LES RÉCENTES DÉMOLITIONS. — POUR LA CONSERVATION DU VIEUX PÉROUGES. — Cette *Histoire de Pérouges* ne serait point complète si nous ne relations succinctement ici les faits récents dont la ville a été le siège, et qui font désormais aussi partie intégrante de son histoire.



PÉROUGES — La maison Vernay.
(Cliché de la Société d'Émulation de l'Ain.)

Dans le courant de novembre 1909, un certain nombre de propriétaires de vieilles maisons de Pérouges recevaient la sommation suivante :

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le maire de Pérouges,

Vu la loi du 5 avril 1884;
Vu les articles 3 et 4 du Code rural (loi du 21 juillet 1898);
Vu le rapport de la Commission des bâtiments de la commune, en date du 9 octobre 1909;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 octobre 1909;

Arrête :

Art. 1. — M.... est mis en demeure, pour cause de sécurité publique, d'avoir à réparer ou à démolir la maison située.... dans le plus bref délai.
Art. 2. — En cas de non-exécution, il sera poursuivi conformément aux lois.

Le maire....

Hâtons-nous de dire que nous publions cet arrêté uniquement à titre documentaire et sans acrimonie contre personne, étant donné d'ailleurs qu'il aura eu peut-être en définitive les plus heureuses conséquences pour le but même de conservation artistique que nous poursuivons ici.

Les uns après les autres, — soit sous l'influence de cet arrêté, soit sous l'influence d'un groupe de modernes vandales, jeunes gens improvisés démolisseurs qui ont réussi, dans une certaine mesure, à exploiter la situation nouvelle, et dont on ne saurait trop

blâmer et condamner les agissements coupables ; soit encore sous l'action de la contagion de l'exemple, car les maisons démolies n'étaient pas toutes visées par des arrêtés ; soit enfin sous l'influence de certains amateurs d'antiquités peu scrupuleux, venant acheter les vieilles pierres de Pérouges et y provoquer ainsi des démolitions, — une dizaine de propriétaires ont fait démolir leurs maisons en l'espace de deux ou trois mois.

Toutes les maisons démolies n'étaient point également intéressantes prises isolément ; mais elles l'étaient toutes dans leur ensemble avec les maisons voisines. La contagion menaçait de s'étendre et de se propager. Il était déjà question de démolir la belle maison à pans de bois à encorbellement de la place.

Le 6 janvier 1910, le journal le *Lyon Républicain* publiait un appel qui eut un certain retentissement. Il était intitulé : « Le vieux Pérouges, sous le pic des démolisseurs » et se terminait ainsi :

« Il ne sera pas dit que Pérouges, dont les vieux remparts, encore debout, ont résisté au moyen âge à plusieurs sièges, Pérouges dont les habitants furent jadis menacés de l'interdit pour avoir, dans leur indépendance, résisté aux troupes assiégeantes de l'archevêque de Lyon ; que Pérouges tombe, mort à jamais sous un règlement de voirie, sans qu'un dernier et suprême appel ait été jeté, à cette place, par un de ceux qui l'ont le plus aimé. »

Ce « suprême appel » a eu l'effet qu'en attendait son auteur.

Le dimanche suivant, la place de Pérouges était envahie par les visiteurs, les amateurs d'archéologie et les photographes qui prenaient une dernière vue de la maison sur laquelle allaient s'abattre et les pics et les pioches.

Toute la presse régionale s'intéressa à cette campagne. Une réaction se fit. Peu à peu on ne parla plus de démolitions. Le danger fut conjuré, momentanément du moins.

Des amis, des admirateurs du vieux Pérouges se révélèrent. L'auteur de ces lignes qui revendique le mérite d'avoir provoqué cette campagne en faveur du vieux Pérouges s'inquiéta, notamment, du sort qui allait être réservé à l'intéressante maison de l'ancien grenier à sel (ancienne maison Philibert Ruivet), bâtie dans les remparts et qui était également sous le coup d'un arrêté de démolition. Il eut la satisfaction de pouvoir contribuer à la faire acquérir dans un but de conservation.

Le 3 juillet 1910, eut lieu à Pérouges une manifestation intéressante, organisée par la municipalité pérougienne et au cours de laquelle M^e Pierre Vernay, avocat à la cour d'appel de Lyon, plaida éloquemment pour la cause du vieux Pérouges.

Nous voudrions pouvoir citer quelques extraits de l'article qu'a consacré à Pérouges M. Bernard Clotaire, dans *le Salut public*, à la suite d'une visite qu'il fit à la vieille cité, à la fin de janvier 1910, c'est-à-dire en pleine période de démolitions. L'article était intitulé : *L'Agonie d'une ville : Pérouges se meurt*.

Ses appréciations étaient terminées par cette conclusion : « ... Mais trouvez donc une solution qui puisse concilier à la fois les intérêts de la commune et ceux des amateurs d'archéologie... »

Cette solution est trouvée. Elle est donnée par l'exemple de M. Schaeffer achetant la vieille maison Ruivet, à la veille d'être démolie, pour y résider l'été, après y avoir fait de sommaires réparations.

Ainsi que nous le déclarait dernièrement M. Charles Lutaud, l'éminent préfet du Rhône, qui a bien voulu s'intéresser spontanément à cette cause du vieux Pérouges :

Combien de Lyonnais, nous disait-il, qui, s'ils connaissent ce petit coin de Pérouges si près d'eux et qu'ils ignorent, voudraient pouvoir y acquérir à bon compte un refuge où ils pourraient goûter, dans un site ravissant, soit un repos dominical, soit les charmes de quelques mois de vacances ou, plus tard, d'une douce retraite.

... Faire connaître et apprécier Pérouges, c'est précisément le but de ce livre.

Ajoutons, enfin, que la solution désirée est aussi et surtout entre les mains des Pouvoirs publics.

Il faut espérer que l'Etat n'attendra pas, pour classer les maisons de Pérouges, qu'elles soient réduites à des pans de murs comme elles le sont présentement aux Baux.

Je reste persuadé que certaines maisons historiques des Baux présentent, d'ailleurs, pour l'archéologue et l'artiste, un intérêt moins grand que l'entrée monumentale de Pérouges, que sa vieille église gothique et romane, que ses remparts et que bon nombre de ses antiques maisons.

La direction des Beaux-Arts fait, chaque année, des travaux considérables et des acquisitions nouvelles pour restaurer la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. N'y aurait-il point quelque intérêt aussi à reconstituer non pas seulement les couvents et les prisons des moines du moyen âge, non pas seulement quelques demeures seigneuriales, souvent véritables repaires de pillards féodaux, mais encore à faire revivre la cité ouvrière de nos pères, avec les demeures plus modestes, mais tout aussi intéressantes de nos artisans des siècles passés. Ce serait certainement plus démocratique.

Ce serait là, en tout cas, une injustice à réparer à l'égard du vieux Pérouges qui, autant que les cités méridionales, mérite que l'Etat s'intéresse à lui. Nous signalons le fait à nos élus de la région ; nous sommes certain, d'ailleurs, qu'ils ne s'en désintéressent pas !

Cette intervention de l'Etat, comme mesure de préservation et de conservation artistique s'impose, à l'heure actuelle, d'autant plus que non seulement Pérouges s'en va, pierre par pierre, d'une mort lente et fatale, mais que les chances de vandalisme, pourrait-on dire, augmentent chaque jour avec le nombre sans cesse croissant des visiteurs de l'antique cité. Nous pourrions citer tel ou tel visiteur de marque qui, pour montrer tout l'intérêt qu'il porte au vieux Pérouges, croit probablement l'honorer beaucoup en cherchant à y faire acquisition soit d'une vieille fenêtre à meneaux, soit de tout autre vestige artistique. Si des mesures sévères ne sont pas prises dès maintenant, l'Etat n'aura bientôt plus à classer que des ruines et que des murs croulants à Pérouges.

Un groupement s'est formé dans le but de s'opposer à toute déprédation et mutilation du vieux Pérouges. Espérons que, de cette union des efforts de l'initiative privée à l'initiative publique, naîtront les plus heureux effets.

VISITE ARCHÉOLOGIQUE

Le visiteur qui, venant de Meximieux arrive au hameau du Péage, a deux chemins principaux pour monter à Pérouges, et même trois s'il veut prendre la route carrossable qui fait un grand détour en passant par la Glaye. Le premier qui se présente à lui est le plus court mais aussi le plus abrupt, c'est celui qui aboutit à la porte Langlois, nommée ainsi du nom du commandant du siège de 1469 contre les Dauphinois ; l'autre, plus pratique, se nomme la Grand'Côte où certains croient retrouver les vestiges de l'ancienne voie romaine ; il aboutit sur la place du Plâtre (*sur le Plâtre*), puis tournant brusquement à droite, il arrive aux débris du bastion qui défendait la première enceinte.

(A suivre)

F. ET A. THIBAUT



Cliché Vialatte, Dubois, Meximieux.

PÉROUGES, côté sud-est. — Vue prise des prairies de Meximieux.
La route de Lyon.

LE MONUMENT COSTE-LABAUME

Publiciste de talent, Coste-Labaume avait toutes les sympathies de ses lecteurs ; homme politique, il avait le respect de tous les partis ; président fondateur de l'Association de la Presse quotidienne lyonnaise, il n'y avait que des amis, sans distinction d'opinions ; au privé, affable, bon et serviable, d'une intelligence avisée et d'une conversation spiri-

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décisions approbatives.

Par deux décrets en date du 29 septembre 1911, M. le Président de la République a approuvé les soumissions suivantes, présentées :

1° Par MM. Péturaud et Perrot, en vue de l'exécution des

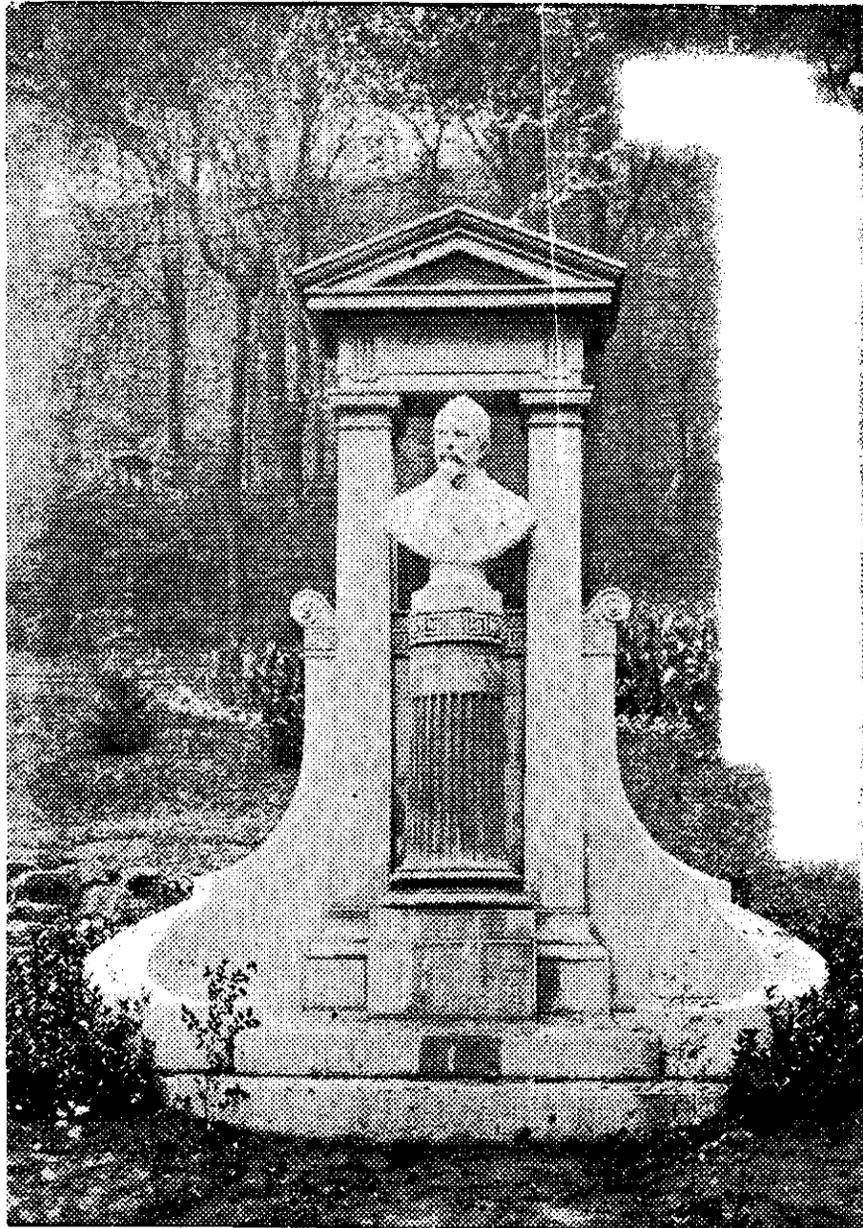


Photo Berardi. Cliché Lyon Républicain

MONUMENT COSTE-LABAUME, A LYON

Architecte, M. Louis ROGNIAT. — Sculpteur, M. Jean CHOREL

tuelle, parfois railleur, jamais méchant, telles sont les principales raisons pour lesquelles une souscription ouverte pour lui élever un monument, fut couverte si promptement que l'inauguration en put avoir lieu le 5 courant.

C'est dans le jardin de la place Croix-Paquet que se dresse ce tribut de l'amitié et de la reconnaissance. Nous devons à l'amabilité de notre confrère *Lyon Républicain* communication du cliché que nous reproduisons. Ce monument a été conçu par M. L. Rogniat, le distingué architecte lyonnais, président de la Société académique d'Architecture. Le buste, qui fait revivre les traits pleins de fine bonhomie de Coste-Labaume, est dû au sculpteur Jean Chorel.

travaux de terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment, compris dans le projet de construction d'un bâtiment d'habitation pour le logement du gardien et du surveillant des usines du service municipal des Eaux de Saint-Clair ;

2° Par MM. Martin et Combret, en vue de la construction d'un entrepôt au Parc de la Tête-d'Or et de la construction d'un hangar pour le matériel des fêtes, avenue Berthelot.

Par décret en date du 25 octobre 1911, M. le Président de la République a approuvé les soumissions de M. Chenaud et de MM. Haour, en vue de l'exécution des linteaux, chaînages et barreaudages en ciment armé compris dans les 1^{er},

2^e et 3^e groupes des abattoirs et marchés aux bestiaux de la Mouche.

Restauration des façades de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Dans sa séance du 30 octobre dernier, le Conseil municipal de Lyon a adopté les soumissions de MM. Fessetaud et Du-noyer et Cie, que nous avons exposées dans notre numéro du 16 octobre, en vue de la restauration des façades et de la réfection des toitures de l'hôtel de ville de Lyon.

Subvention à la Société académique d'architecture de Lyon.

Dans sa séance du 30 octobre, le Conseil municipal de Lyon a alloué une subvention de 1.000 francs à la Société académique d'Architecture, pour lui aider à récompenser les lauréats du concours qu'elle organise annuellement entre les apprentis des corporations du bâtiment. L'intérêt que présentent ces concours pour enrayer la décadence incontestable de l'apprentissage, justifie amplement cette allocation.

Distribution des récompenses de la Société académique d'architecture de Lyon.

La séance solennelle annuelle de la Société académique d'Architecture est annoncée pour le dimanche 17 décembre, à 4 h. 1/2 ; elle aura lieu, cette année, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville (entrée place des Terreaux), mise par la Municipalité à la disposition de la Société ; elle revêtira ainsi un éclat tout particulier. Le programme comprend, après les allocutions d'usage, la distribution solennelle des récompenses aux lauréats des concours d'architecture, d'archéologie, d'art décoratif et ouvriers d'art ; aux élèves de l'Ecole régionale d'Architecture et des Beaux-Arts ; des médailles d'état et des récompenses aux lauréats des concours entre apprentis du bâtiment, aux contremaîtres et ouvriers, aux élèves de l'école de serrurerie, aux élèves des cours municipaux de dessin et aux élèves de l'enseignement professionnel du Rhône.

* Inauguration du monument du Major Martin.

Sur l'initiative de la Société des Anciens Elèves de la Martinière, une souscription avait été ouverte en vue d'élever un monument aux fondateurs de cette école : le Major Claude Martin, Louis et Alphonse Dupasquier, Ch.-H. Tabareau ; elle ne tarda pas à permettre d'entrer dans la voie de la réalisation de ce projet. Dès le 1^{er} août 1909, la *Construction Lyonnaise* avait la bonne fortune de publier les plans et les façades du monument, dont la conception et la décoration sont dues à d'anciens élèves de la célèbre Ecole : MM. Du-huisson père et fils pour l'architecture, Textor pour les bustes, Ploquin pour les bas-reliefs qui doivent orner chacune des quatre faces ; toute cette partie décorative, en bronze, a été fondue dans les ateliers de MM. C. Berlie et Cie, qui y ont apporté des soins dignes d'éloges : ces bronzes, d'une patine artistique du plus heureux effet, donneront au monument un cachet particulier, dont nous n'avons point encore ici d'exemple. C'est le 10 décembre prochain qu'aura lieu l'inauguration du monument.

Installation d'ascenseurs électriques à la Bibliothèque.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 30 octobre, a ratifié le choix de la commission, que nous avons annoncé dans notre numéro du 1^{er} novembre, pour l'installation d'ascenseurs monte-charges électriques dans l'ancien archevêché, affecté à la Grande Bibliothèque.

Fourniture de pierre de taille pour la reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu.

L'adjudication tentée le 22 août dernier pour cette fourniture, qui s'élève à 450.000 francs, n'avait pas donné de résultats, les deux soumissionnaires présents ayant demandé des augmentations de 10 et 25 % sur les prix du bordereau. Parmi les propositions demandées à diverses carrières, celle

de MM. Nistas et Cie, carriers à Romanèche (Ain), pour la pierre de Villette prévue au cahier des charges, a été retenue comme la plus avantageuse. Le Conseil municipal a, dans sa séance du 30 octobre, approuvé cette soumission.

Concours d'apprentissage.

La Commission permanente instituée par la Société académique d'Architecture de Lyon rappelle que les concours d'apprentis auront lieu les dimanche 12, jeudi 16 et dimanche 19 novembre 1911.

Une somme de 2.500 francs en espèces et de nombreux dons en nature seront distribués aux lauréats de ces intéressants concours.

La distribution des récompenses aura lieu le 17 décembre, dans la grande salle des fêtes, à l'hôtel de ville.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 21 novembre 1911, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, à deux heures et demie, par devant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, 1, d'une parcelle de terrain, située rue Pierre-Corneille, 96, et rue de Bonnel, 33, dépendant de la masse n^o 76, aux Broteaux.

Surface : 213 mètres 96 décimètres carrés. — Mise à prix : 47.071 francs, soit 220 francs le mètre carré.

Le prix est payable : un quart comptant ; le reste dans un délai de dix années.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56.

Opportunité de la création, au Maroc, d'entreprises d'exploitations de matériaux de construction en général.

Une entreprise de ce genre aurait des chances de réussir à Casablanca, ou même à Rabat.

A Casablanca, l'industrie du bâtiment prend une certaine extension et, bien que des maisons similaires soient déjà établies dans cette ville, il y a place pour une entreprise de matériaux de construction.

A Rabat, la population européenne a sensiblement augmenté depuis la venue des troupes françaises et, d'autre part, il n'existe pas ou presque pas de maisons confortables ou agencées à l'euro-péenne. Les loyers sont très élevés, et de nombreuses maisons de commerce tentées de s'établir dans cette ville sont rebutées par la difficulté de trouver des magasins ou logements strictement pourvus du nécessaire au point de vue de l'agencement. Il y a donc lieu de croire qu'une entreprise de bâtiment et de matériaux serait susceptible de réussir, répondant à un besoin nouveau et urgent ; aucune maison de ce genre, du reste, n'existe encore à Rabat.

La Légation de France à Tanger, de qui émanent ces renseignements, ajoute qu'il serait indispensable de faire un voyage d'études sur place, avant de ne rien entreprendre.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
10 Novembre 1911		
Cuivre en lingots affiné	155 »	162 50
— en planche rouge	193 »	195 »
— — — jaune	170 »	175 »
Etain Banca en lingots	512 50	517 50
— Billiton et détroits en lingots	505 »	510 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	45 50	46 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	48 50	49 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T, AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	25 50	26 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 29 octobre au 11 Novembre 1911

- Rue Roux-Soignat.* Maison. Propr., M^{me} veuve Michel, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.
- Rue Bellecombe, 93.* Garage. Propr., M. Trux-Mistral, y demeurant. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3.
- Rue de la Pyramide, 11.* Bâtiment industriel. Propr., Compagnie du Gaz de Lyon. Arch., M. Burel, quai Saint-Vincent, 30.
- Rue Julien, 5.* Exhaussement. Propr., M. Fraja, route de Genas, 97.
- Chemin Feuillat, 57.* Atelier. Propr., Société Rochet-Schneider, y demeurant. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.
- Passage Benoît, 7.* Exhaussement. Propr., M^{me} veuve Robert, rue de l'Enfance, 19.
- Chemin Feuillat, 54.* Maison. Propr., M. Gazagnon, rue Chaponnay, 54.
- Rue Philippe-de-Lassalle, 4.* Maison. Propr., M. Decourcière, rue Burdeau, 20.
- Rue Vendôme, 17.* Bâtiment industriel. Propr., Société des Etablissements Faurax, avenue de Noailles, 5. Entrepr., M. Rivière, rue Ravat, 21.
- Boulevard Jules-Favre.* Bâtiments divers. Propr., M. Fessetaud, rue Vauban, 81.
- Chemin Croix-Morlon, 41.* Bâtiment industriel. Propr., Société des Acières du Rhône, cours Gambetta, 78.
- Route de Grenoble, 258.* Maison. Propr., M. Bourgade, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.
- Rue du Pavillon, 7.* Divers bâtiments. Propr., MM. Maure et Ange-lier, rue Sébastopol, 64. Entrepr., M. Emiel, rue Bossuet, 20.

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous, par A. POIRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont **insérées gratuitement.**

- Rhône.** — 31 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture en 16 lots de 252 mc. de chêne en plateaux et de 3.650 mq. de chêne en planches. Adjudicataires : 1^{er}, 2^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 15^e et 16^e lots. M. Fouchécourt, à Lons-le-Saunier. — 13^e lot. M. Pouillard, à Bonfontaine (Jura). — 3^e, 4^e, 7^e, 8^e et 9^e lots. M. Filliol, à Tulle (Corrèze). — 6^e lot. M. Brochet, à Dôle (Jura). — 5^e lot. M. Guidre, à Lyon.
- Rhône.** — 6 novembre. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux. 2^e lot. Entretien du chemin de grande communication n° 31. Montant, 10.000 fr. Adjud., M. Breyse, à Liergues, 1 p. 100 de rabais. — Les lots n°s 1 et 3, aucun soumissionnaire.
- Bouches-du-Rhône.** — 8 novembre. — *Préfecture.* — Commune de Salon. Construction d'un groupe scolaire avec école maternelle au quartier de la gare. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, charpentes, couvertures, etc. Montant, 132.670 fr. Soumissionnaires : MM. Bonnefoy, 10 p. 100. — Darraud, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Toche, Reynaud, prix du devis. — MM. A. Chassang, 1 p. 100. — Vidy, 1 p. 100. — Lehoux, 2 p. 100. — Mitre, 4 p. 100. — Deysson, 5 p. 100. — De Amicis, 5 p. 100. — P. Souvestre, 6 p. 100. — M. Bertrand, 8 p. 100. — Schiapacasse, 8 p. 100. — Jullien frères, 9 p. 100. — Cl. Chastang, 10 p. 100. — Martin, 10 p. 100. — Brémond, 13 p. 100. — Adjud., M. Désiré Beaudun, à Volx (Basses-Alpes), 14 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 18.614 fr. 40. Soumissionnaires : M. Rossolin, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Gardarin, Collot, Mouttet, prix du devis. — MM. Robion, 1 p. 100. — Savoye, 3 p. 100. — Gastaud, 3 p. 100. — Dessauge, 5 p. 100. — Rambaldi, 5 p. 100. — Fabre, 5 p. 100. — Mallet, 6 p. 100. — Arati, 6 p. 100. — Villaret, 8 p. 100. — Fournol, 9 p. 100. — Brachet, 10 p. 100. — Hermitte, 11 p. 100. — Etienne Antoine, 14 p. 100. — Honoré, 18 p. 100. — Paul Victorin, 18 p. 100. — Ollivier, 21 p. 100. — Adjud., M. Auzivizier, à Brignoles (Var), 22 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie, ferronnerie, tôlerie, fonte, appareils de chauffage. Montant, 13.931 fr. 90. Soumissionnaires : MM. Ruissy, 4 p. 100. — Rambaldi, 5 p. 100. — Martin Michel, 8 p. 100. — Viallard, 8 p. 100. — Olivari, 14 p. 100. — Malausséna, 14 p. 100. — Ranchier, 15 p. 100. — Biancheri, 15 p. 100. — Delestrade, 16 p. 100. — Laftau, 21 p. 100. — Cimetièrre, 21 p. 100. — Curet, 25 p. 100. — Adjud., « Le Bâtiment Marseillais », 27, rue Honorat, à Marseille, 29 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, robinetterie. Montant, 6.407 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Berselli, 3 p. 100. — Arcucci, 12 p. 100. — Sènes, 15 p. 100. — Pons, 18 p. 100. — « Le Bâtiment Marseillais », 20 p. 100. — MM. Leydet, 22 p. 100. — Leloutre, 22 p.

100. — Laurent, 23 p. 100. — Garibaldi, 23 p. 100. — Arnaud, 26 p. 100. — « Marseille-Plomberie », 27 p. 100. — Gaud, 30 p. 100. — Guichard, 32 p. 100. — Adjud., M. Gérin, 17, rue Sylvestre, à Marseille, 33 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture, vitrerie, papiers peints. Montant, 4.566 fr. 45. Soumissionnaires : MM. Métrol, Girard, prix du devis. — MM. Barlet, 1 p. 100. — E. Florentin, 2 p. 100. — Bounot, 2 p. 100. — Jourdan, 2 p. 100. — Barthélemy, 2 p. 100. — Adjud., M. Fabre, Saint-Just, 42-44, Marseille (Bouches-du-Rhône), 4 p. 100 de rabais.
- Allier.** — 5 novembre. — *Mairie de Cusset.* — Distribution d'eau potable au quartier de Beau-Site. — 1^{er} lot. Réservoirs en béton armé et murs de clôture. Montant, 3.424 fr. 99. Adjud., M. Leblanc, à Gannat, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Tranchées et canalisation, robinetterie, regards, etc. Montant, 16.317 fr. 30. Soumissionnaires : M. Favier-Lorut, prix du devis. — MM. Leblanc, 2 p. 100. — Planchat, 9 p. 100. — Bonnin, 13 p. 100. — Adjud., M. Raymond, à Cusset, 14 p. 100 de rabais.
- Allier.** — 5 novembre. — *Mairie de Saint-Germain-des-Fossés.* — Agrandissement des écoles de filles. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et ciment. Montant, 3.688 fr. 61. Soumissionnaire : M. C. Allaix, 28 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. François Chapon, à Varenne-d'Allier, 1,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 1.647 fr. 22. Soumissionnaire : M. C. Degoulange, 7 p. 100. — Adjud., M. Gatien Besson, à Saint-Germain-des-Fossés, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, plomberie et zinc. Montant, 1.166 fr. 59. Adjud., M. Louis Favier, à Vichy, 15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 1.627 fr. 11. Soumissionnaires : MM. P. Démonne, 8 p. 100. — P. Chabussière, 9 p. 100. — F. Mazelier, 10 p. 100. — Adjud., M. Alfred Sauvadet, à Bellenave, 14 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 7.212 fr. 31. Soumissionnaires : MM. H. Nouhen, 3 p. 100. — J. Quillent, 5 p. 100. — G. Charnay, 8 p. 100. — C. Perrichon, 13 p. 100. — F. Bouillot, 13 p. 100. — J. Corre, 15 p. 100. — Adjud., M. Albert Rigaud, à Varennes-sur-Allier, 15,25 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.570 fr. 96. Soumissionnaires : MM. A. Pourin, 9 p. 100. — J.-B. Monnet, 12 p. 100. — E. Lefebvre, 13 p. 100. — Adjud., M. Alphonse Jacob, à Varennes-sur-Allier, 16 p. 100 de rabais.
- Ardèche.** — 30 octobre. — *Sous-préfecture de Largentière.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Beaumont. Chemins vicinaux. Construction. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. Viaile, Rouvière, Rouzet et Ranchin, prix du devis. — Adjud., M. Girard, à Asperjoc, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chazeaux. Chemin vicinal. Construction. Montant, 17.908 fr. Soumissionnaires : MM. Fargur, 3 p. 100. — Bertrand, 2 p. 100. — Molin père et fils, 3 p. 100. — Berthon, 8 p. 100. — Rouvière, Rouzet et Ranchin, 5 p. 100. — Adjud., M. Carle, à Aubenas, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Cros-de-Gérand. Chemin vicinal. Construction. Montant, 28.000 fr. Soumissionnaire : M. Girard, 1 p. 100. — Adjud., MM. Molin père et fils, à Issarlès, 7 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 13, des Assions à Languogne. Construction d'un mur. Montant, 3.600 fr. Soumissionnaires : MM. Fargur, 9 p. 100. — Bertrand, 2 p. 100. — Raphanel, 2 p. 100. — Charaix, 7 p. 100. — Rouvière, Rouzet et Ranchin, 5 p. 100. — Adjud., M. Marc, à Lafigère, 12 p. 100 de rabais.
- Hautes-Alpes.** — 2 novembre. — *Mairie de Briançon.* — Travaux divers à l'hospice civil de Briançon. — 1^{er} lot. Installation du chauffage central. Montant, 11.750 fr. Soumissionnaires : MM. Gauthier, 0,10 p. 100. — Bouchayer, 8,32 p. 100. — Brugesilles, 13 p. 100. — Ruffier, 15 p. 100. — Marion père et fils, 17 p. 100. — Bur et Cie, 28 p. 100. — Adjud., MM. Bouchayer et Viallet, à Grenoble, 32 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Fourniture d'objets d'ameublement, de literie, etc. Montant, 5.321 fr. Soumissionnaires : MM. Jacob, 2 p. 100. — Denis, 3 p. 100. — A. Descher, 3 p. 100. — Non adjud. — 3^e lot. Terrassements, percement de murs, galerie de communication, fer, quincaillerie, sonneries électriques. Montant, 5.529 fr. Adjud., M. Joseph Perret, à Briançon, 1 p. 100 de rabais.
- Isère.** — 5 novembre. — *Mairie de Saint-Jean-de-Soudain.* — Construction d'une école mixte. Montant, 15.521 fr. Soumissionnaires : M. Pin, prix du devis. — MM. Michallet, 3,15 p. 100. — Emery, 5 p. 100. — Adjud., M. Jean-François Drevon, à Dolomieu, 9,25 p. 100 de rabais.
- Isère.** — 5 novembre. — *Mairie de la Motte-Saint-Martin.* — Construction d'un chemin vicinal muletier entre le Rif Montet et les mines de Sert-Leygon par le hameau du Villard, sur 2.367 m. 81. Montant, 30.000 fr. Soumissionnaires : M. Achard, prix du devis. — MM. Rossi, 2 p. 100. — Bruxelles, 3 p. 100. — E. Borgesio, 5 p. 100. — J. Serratrice, 6 p. 100. — Adjud., M. Baptiste Zerhola, à Monestier-de-Clermont, 8 p. 100 de rabais.
- Loire.** — 10 octobre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 83, de Lyon à Toulouse. Relevé à bout des chaussées pavées dans les traverses de l'Horme, Saint-Chamond, Saint-Etienne et le Chambon-Feugerolles. Montant, 9.000 fr. Soumissionnaires : MM. Milamant père et fils, Laville et Pic, prix du devis. — M. Rix, 1 p. 100. — Adjud., MM. Milamant frères à Saint-Etienne, 2 p. 100 de rabais.
- Loire.** — 28 octobre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Enlèvement des ordures ménagères. Non adjud.
- Puy-de-Dôme.** — 9 novembre. — *Sous-préfecture d'Imbert.* — Meyderolles. Démolition et reconstruction du clocher et du porche de l'église. Montant, 12.719 fr. 89. Soumissionnaire : M. Philippon, 12 p. 100. — Adjud., M. Matichard, à Viverols, prix du devis.
- Puy-de-Dôme.** — 12 novembre. — *Mairie de Saint-Priest-des-Champs.* — Construction de trois maisons d'école à Saint-Priest-des-Champs, à Bladeix, et à la Mazière. Montant, 61.100 fr. — 1^{er} lot. Saint-Priest. Adjud., M. Jean Duron, à Blot-l'Eglise, 0,03 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Bladeix. Adjud., M. François Duron, à Saint-Julien-la-Geneste, 0,04 p. 100 de rabais. — 3^e lot. La Mazière. Adjud., M. Antoine Chomette, à Miremont, 0,05 p. 100 de rabais

Saône-et-Loire. — 21 octobre. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Travaux de badigeons et peinture à exécuter dans les bâtiments communaux, compris dans la 10^e section. — 1^{er} lot. Badigeons. Montant, 1.608 fr. 10. Soumissionnaires : MM. P. Privat, 18 p. 100. — A. Brunaud, 19 p. 100. — A. Pérard, 21 p. 100. — V. Puthaud, 23 p. 100. — Adjud., M. Victor Pisseloup, à Chalon. 25 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Peinture. Montant, 1.344 fr. 79. Soumissionnaires : MM. C. Jadot, 15 p. 100. — Ch. Amiel, 21 p. 100. — E. Noble, 21 p. 100. — J. Hermann, 22 p. 100. — F. Denier, 26 p. 100. — Adjud., M. Arnoux-Blanchard, à Chalon, 27 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 28 octobre. — *Préfecture.* — Canal du Centre. Exhaussement du déversoir du réservoir de Torey-Neuf. Montant, 22.000 fr. Soumissionnaires : MM. Désarménien, 5 p. 100. — Seymon, 3 p. 100. — Duverne, 8 p. 100. — Perrier, 1 p. 100. — Adjud., MM. Martin père et fils, à Saint-Berain-sur-Dheune, 9 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 11 novembre. — *Préfecture.* — Entretien de chaussées d'empierrement de l'arrondissement d'Autun de 1912 à 1915 inclus. — 5^e lot. Route nationale n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, fourniture de matériaux d'empierrement entre les bornes 14 et 33. Montant, 3.400 fr. Soumissionnaires : MM. L. Giroux, 3 p. 100. — P. Duchesne, 3 p. 100. — Mme veuve Besancenot, 11 p. 100. — Adjud., M. Michel Vallenet, à Antully, 13 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Route nationale n° 80, de Mâcon à Châtillon-sur-Seine, fourniture de matériaux d'empierrement entre les bornes 73 et 92. Montant, 3.400 fr. Soumissionnaires : M. L. Giroux, 6 p. 100. — Mme veuve Besancenot, 10 p. 100. — M. F. Bouffière, 11 p. 100. — Adjud., M. Michel Vallenet, à Antully, 16 p. 100 de rabais.

Savoie. — 11 novembre. — *Hospices civils de Chambéry.* — Transfert : 1^o de l'hospice de la Charité; 2^o de la maternité au Haut-Maché; 3^o de divers services complémentaires dans les terrains de l'Hôtel-Dieu. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pierres de taille et ciments. Montant, 293.000 fr. Soumissionnaires : MM. Marius Perraton, 10 p. 100. — C. Thorame, 2 p. 100 d'augmentation. — M. A. Darnaud, prix du devis. — MM. P. Pinorini, 2 p. 100. — Blanc et Carron, 3,10 p. 100. — J.-B. Gibello, 4 p. 100. — Ch. Debernardy, 6 p. 100. — D. Debernardy, 6 p. 100. — B. Richard, 7 p. 100. — L. Ribatto, 7,10 p. 100. — F. Bonna, 11 p. 100. — Adjud., M. Nestor Bernasconi, à Chambéry, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en bois et couverture. Montant, 95.000 fr. Soumissionnaires : MM. G. Bogey, 1 p. 100. — F. Bétemps, 3 p. 100. — C. Curtet, 3 p. 100. — J. Reverdy, 4,50 p. 100. — H. Balmain, 5 p. 100. — C. Angelier, 7 p. 100. — B. Bollon, 7,50 p. 100. — Adjud., M. Julien Faure, à Monestier-de-Clermont (Isère), 11,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 23.000 fr. Soumissionnaires : M. Guiguet-Tonin, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. C. Maizanny, 6 p. 100. — J. Patard, 10 p. 100. — G. Curtet, 11 p. 100. — C. Laplôlon, 14 p. 100. — Ch. Baboulaz, 14 p. 100. — Association ouvrière de Grenoble, 14,15 p. 100. — MM. L. Vuillierme, 15 p. 100. — Aulas et Vidal, 17,35 p. 100. — A. Carle, 17,80 p. 100. — J. Vidal, 18 p. 100. — Adjud., M. Joseph Porraz, à Chambéry, 25,50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 65.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Collot, 3 p. 100. — F. Bétemps, 7 p. 100. — E. Germain, 14 p. 100. — Petit et Chatagnon, 14 p. 100. — Pierre Bavoux, 14,30 p. 100. — P. Fataz, 14,30 p. 100. — J. Thevenon, 15,10 p. 100. — Adjud., M. Claude Loridon, à Entre-deux-Guiers, 15,30 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 50.500 fr. Soumissionnaires : MM. P. Drevot, 4 p. 100. — Lapière frères, 6 p. 100. — Paul Papet, 6 p. 100. — V. Fontana, 8 p. 100. — Mary jeune, 9 p. 100. — L. Chuzel, 9,05 p. 100. — Laurenon Vital, 10 p. 100. — Mme veuve Eugène Queyras, 11 p. 100. — MM. C. Bal, 12 p. 100. — L. Para, 13 p. 100. — L. Corbet, 13 p. 100. — E. Collot, 15 p. 100. — C. Sola, 18 p. 100. — E. Guillot, 18,10 p. 100. — Adjud., M. François Julien, à Saint-Michel-de-Maurienne, 19 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 78.000 fr. Soumissionnaires : MM. C. Hayn, 1 p. 100. — Jean Michel, 9 p. 100. — Ch. Catella, 9 p. 100. — J. Grosso, 10,50 p. 100. — J. Roux, 11 p. 100. — E. Rebuffa, 11 p. 100. — J. Bardet et Foret, 12 p. 100. — N. Bernasconi, 14,10 p. 100. — L. Ribatto, 15,20 p. 100. — L. Berthe, 16 p. 100. — D. Debernardy, 17,25 p. 100. — Ch. Debernardy, 17,50 p. 100. — Adjud., M. Lucien Catella, à Fontaine-sur-Saône (Rhône), 20 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 29 octobre. — *Mairie de Saull.* — Travaux d'adduction d'eau. Montant, 60.000 fr. Soumissionnaires : MM. Roure, Grégoire, prix du devis. — MM. Malen, 11 p. 100. — Defaux, 4 p. 100. — Dupuis et Chautemilan, 14 p. 100. — Serratrice, 2 p. 100. — Abran, 11 p. 100. — Vève, 8 p. 100. — Perren, 10 p. 100. — Buffet père et fils, 2 p. 100. — Société « La Marseillaise », 2 p. 100. — M. Gérin, 1 p. 100. — Adjud., M. Vidal, à Pernes, 14 p. 100 de rabais après tirage au sort.

MISES EN ADJUDICATION

MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.

Allier. — Mardi 27 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Vaumas. Chemins de grande communication n° 48 et 53. Construction de trottoirs avec caniveaux et d'aqueducs, Montant, 16.499 fr. 96. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la préfecture.

Ardèche. — Lundi 4 décembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Largentière.* — Joyeuse. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Rectification entre le che-

min d'intérêt commun n° 3 et la Croix de Mathieu, sur 562 m. 70. Montant, 7.800 fr. Cautionnement, 250 fr. Frais, 70 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur et agent voyer d'arrondissement d'Aubenas. — Renseignements à la sous-préfecture.

Basses-Alpes. — Dimanche 26 novembre, 3 h. — *Mairie de Castellane.* — Construction d'un Hôtel pour la Caisse d'Épargne. Montant, 29.000 fr. Cautionnement, 950 fr. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Mardi 28 novembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — 1^{er} lot. Bart. Construction d'une salle de fête. Montant, 6.430 fr. 60. Cautionnement, 230 fr. Auteur du projet, M. Jean Walter, architecte à Montbéliard. — 2^e lot. Ecorces. Réparations au clocher de l'église. Montant, 1.138 fr. 50. Cautionnement, 50 fr. Auteur du projet, M. Bonheller, à Maiche. — 3^e lot. Burnevillers. Glère. Montancy. Construction d'un cimetière intercommunal à Glère. Montant, 6.120 fr. 26. Cautionnement, 200 fr. Auteur du projet, M. Langlois, architecte à Maiche. — 4^e lot. Voujeaucourt. Construction d'un mur de clôture sur la rue à l'école de filles. Montant, 949 fr. 86. Cautionnement, 50 fr. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — Chemins vicinaux ordinaires. 5^e lot. Nos 1, 3 et 5, et rues de l'École et de Prés-sous-la-Ville. Etablissement d'aqueducs et de rigoles pavées au village d'Étouvans. Montant, 1.352 fr. 06. Cautionnement, 50 fr. — 6^e lot. Indevillers. N° 4, d'Indevillers à Uesse. Fourniture de matériaux et matières d'agrégation destinées au rechargement. Montant, 2.150 fr. Cautionnement, 50 fr. — 7^e lot. Bonnetage. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Bonnetage au Russey. Renforcement de la chaussée entre le village haut et le village bas de Bonnetage. 1^{er} lot. Fourniture des matériaux nécessaires au rechargement. Montant, 3.035 fr. 66. Cautionnement, 75 fr. Auteur des trois projets ci-dessus : le Service vicinal. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par les auteurs des projets. — Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — Dimanche 3 décembre, 9 h. — *Mairie d'Uzès.* — Réfection du mur de soutènement du boulevard Victor-Hugo (le Portalet). Montant, 2.300 fr. Cautionnement, 115 fr. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 3 décembre, 2 h. — *Mairie de Meyzieu.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pierre de taille, ciment. Montant, 22.921 fr. 46. Cautionnement, 1.200 fr. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 5.002 fr. 19. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Charpente. Montant, 8.501 fr. 89. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 6.210 fr. 88. Cautionnement, 350 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et menuiserie, fumisterie. Montant, 5.720 fr. 20. Cautionnement, 300 fr. — 6^e lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 2.430 fr. 46. Cautionnement, 125 fr. — Visa par M. Rogniat, architecte, auteur du projet, 279, avenue de Saxe, à Lyon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'auteur du projet.

Jura. — Jeudi 7 décembre, 3 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 115. Commune de Rye. Construction de tabliers métalliques en remplacement de tabliers en bois à deux ponts sur la Dorne et aménagement du chemin aux abords sur 194 m. 60 de longueur. Montant, 10.276 fr. 21. A valoir, 523 fr. 79. Total, 10.800 fr. Cautionnement, 370 fr. — 2^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Montaigu à Macornay. Rectification entre le chemin de grande communication n° 52 et l'origine du chemin de la Grande-Côte sur une longueur de 957 mètres. Montant, 11.818 fr. 46. A valoir, 481 fr. 54. Total, 12.300 fr. Cautionnement, 400 fr. — Nota. Le 1^{er} lot sera adjugé par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil général, du Trésorier payeur général et de l'Agent voyer en chef. Le 2^e lot sera adjugé par le maire de Montaigu, assisté de deux membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de l'Agent voyer d'arrondissement. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), bureau des travaux publics, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Dimanche 26 novembre, 10 h. — *Mairie de Cremeaux.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, pierre de taille, gros fers, couverture, etc. Montant, 16.156 fr. Cautionnement, 650 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, quincaillerie. Montant, 11.071 fr. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, etc. Montant, 3.720 fr. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Paszkowicz, architecte du Gouvernement, 19, place du Marché, à Roanne.

Loire. — Mardi 12 décembre, 3 h. 1/2. — *Hospices civils de Saint-Étienne.* — Travaux d'entretien des bâtiments hospitaliers et des propriétés des hospices, pendant les années 1912, 1913, 1914 et 1915 Bâtiments hospitaliers et propriétés rurales. Montants annuels. 1^{er} lot. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 3^e lot. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 120 fr. — 4^e lot. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 420 fr. — 5^e lot. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Propriétés rurales. — 6^e lot. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 430 fr. — 7^e lot. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 430 fr. — Renseignements dans les bureaux du Secrétariat Général des hospices, rue de la Badouillère.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 3 décembre, 2 h. — *Mairie de Neuf-Eglise.* — Construction d'un cimetière. Montant, 10.865 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Jeudi 23 novembre, 1 h. — *Mairie de Marly-sur-Arroux.* — Construction de préaux et de lieux privés à l'école des gérçons. Montant, 2.167 fr. 40. Cautionnement, 1/20^e. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Cotelle, architecte, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 10 décembre, 2 h. — *Mairie de Branges.* — Branges Clôture, nivellement et aménagement du cimetière. Montant du devis non compris imprévus, 7.172 fr. 60. Auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Mazier, conducteur des ponts et chaussées, à Montret. — Les adjudicataires payeront le jour même de l'adjudication les

frais de timbre et d'enregistrement, ceux d'expédition des devis, cahier des charges, etc., ainsi que ceux d'affiches et autres publications.

Var. — Lundi 4 décembre, 2 h. — *Mairie de Belgentier.* — Canalisation et installation de bornes fontaines. Montant, 2.800 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. le conducteur principal des ponts et chaussées, à Cuers.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton).

Billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, délivrés, du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes, pour : Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4^e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant supplément de 10 % pour chaque période.

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Échelles du Levant ou vice-versa.

Carnets individuels ou collectifs, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, départementaux (réseau de la Corse), algériens et tunisiens, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), par la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, par la Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur (Fraissinet et Cie) ou par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens, tunisiens ou corses.

Minimum de parcours sur les réseaux métropolitains : 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent

cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes ou de la Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur (Fraissinet) et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

Validité : 90 jours ; 120 jours, lorsque les carnets comprennent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation, moyennant paiement d'un supplément.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demander les carnets cinq jours à l'avance à la gare de départ.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. Trajet rapide de Paris à Marseille, en dix heures et demie, par le train « Côte

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Jeudi 16, *Carmen.* — Vendredi 17, *Hérodiade.* — A l'étude, *Lohengrin, la Valmyrie, Madame Butterfly.*

CÉLESTINS Tous les soirs le *Soldat de Chocolat*, opérette à grand spectacle, le plus grand succès qu'on ait jamais enregistré à Lyon.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Demain, vendredi, gala, création à Lyon de *Toc, toc ; c'est l'Amour!* opérette bouffe à grand spectacle en 2 actes et 3 tableaux, de F. Verdillet et B. Champigny.

SALON D'AUTOMNE, Palais des Expositions, quai de Bondy, ouvert du 6 octobre au 30 novembre, — Entrée 60 centimes.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 59341

VICTOR DUPRÉ
Rue Tranchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR
POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS
Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES
ORDINAIRES ET FANTAISIE
Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré
Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE
Prix exceptionnels de Bon Marché
Belle rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

LE
BULLETIN MENSUEL
DES TIRAGES
ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 10 cent. Franco par poste 15 cent.

ABONNEMENTS
France, un an 1 fr. 50
Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier
14, Rue Confort, LYON
Se trouve également dans tous les kiosque
de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.
ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.
Peinture & Plâtrerie
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.
Granits
ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris
Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Watlman) d'après calques
à l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. GOULON, Directeur
3, Rue Fénélon, LYON Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

**LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902**

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par **D. VALABRÈGUE**

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S.G.D.G.

J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

61, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 41.71

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eau, Travaux élanchés
Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuves avec revêtement en verre
Silos, Fosses septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON